

FOCUS

Flash-info de la commune

Terminus de bus et changement de sens de circulation : rue des Auges, La Ruelle

Le service de bus - Historique

Depuis son entrée dans la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole, la commune d'Allonville et ses administrés bénéficient de dessertes de bus qui permettent de rejoindre le collège de secteur et la gare d'Amiens aisément. Depuis 2022, le service Résago est venu compléter cette offre permettant de réserver une navette jusqu'à 1 heure avant votre heure de départ, facilitant encore plus l'accessibilité à Amiens.

Afin de favoriser la circulation des bus, La Ruelle a été placée en sens unique depuis la rue du Bout de Ville vers la rue des Auges en fin d'année 2003, le projet avait été présenté en Conseil Municipal en date du 25 septembre 2003. Cet aménagement a également permis de créer des trottoirs dans cette rue qui n'en disposait pas et d'améliorer la circulation piétonne.

Depuis le passage du bus, les voiries empruntées par ce dernier sont considérées d'intérêt communautaire. A ce titre, l'entretien et les aménagements des voiries sont effectués par Amiens Métropole.

Pour mémoire, les rues concernées sont : rue du Petit Camon, rue du Bout de Ville, Grande rue, une partie de la rue des Auges (jusqu'au stop de l'intersection de La Ruelle), La Ruelle.

Pourquoi ce changement de sens?

D'aucuns se plairont à dire qu'il s'agit d'une lubie et bien non, il s'agit bien d'une question de bon sens.

Le terminus de bus historiquement installé dans la rue des Auges dans le sens Cardonnette/Allonville (en face des communs du château) n'était pas en conformité avec les normes d'accessibilité et obstruait le droit d'accès à une parcelle privée.

Le terminus de bus, temporairement installé sur la chaussée dans le sens Querrieu/Allonville était fortement accidentogène : pas de visibilité et proximité du virage à 90° de la mare du Four.

Comment cela a-t-il été décidé ?

De nombreuses réunions ont eu lieu avec les services d'Amiens Métropole afin d'envisager le déplacement du terminus de bus. L'hypothèse de le déplacer près de la salle polyvalente a été évoquée mais très vite écartée pour des questions de retournement de bus. Deux solutions s'offraient donc à nous :

-Supprimer le terminus de bus de la rue des Auges et l'installer dans la rue du Bout de Ville à la place de l'arrêt existant. Cette option privait tous les habitants dans le périmètre de la salle polyvalente ainsi que ceux de Cardonnette d'un arrêt proche.

-Conserver un terminus dans le haut de la rue des Auges pour permettre le retournement du bus par la Ruelle et maintenir un service de proximité.

Il a été décidé de maintenir le terminus dans le haut de la rue des Auges.

Afin d'éviter toute disconvenue une fois les installations pérennes placées, Madame le Maire a exigé une phase de test afin de permettre à chacun de s'exprimer sur cette nouvelle circulation avec la mise en place d'un cahier de doléances, offrant donc la possibilité de réajuster les aménagements. La phase test initialement prévue sur 8 mois a été allongée à 14 mois pour une meilleure visibilité sur le long terme.

Le projet a d'abord été présenté en Conseil Municipal en date du 18 mars 2024 et n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Puis le projet a été adopté à 13 voix pour et une abstention, en date du 15 avril 2024 par l'approbation de la convention de fonds de concours entre la commune et Amiens Métropole. De son côté Amiens Métropole l'a approuvé en sa séance de juin 2024.

Fake news

Madame le Maire prend les décisions seule

FAUX - Il existe un Conseil Municipal constitué de 14 élus qui ont pour vocation à s'exprimer sur les projets structurants de la commune. Les conseillers ont donc bien été concertés.

Les installations sont irréversibles

FAUX - La phase de test sert justement à ajuster les aménagements en tenant compte, dans la mesure du possible, des remarques de chacun. C'est ainsi qu'en date du 23 juillet Madame LEMAITRE et Madame le Maire rencontraient les services d'Amiens Métropole afin de prendre en compte certaines de vos remarques : la création d'un stop à l'intersection de la rue du Tour de ville, la création de chicane matérialisées par des plots au début de La Ruelle, l'installation d'un fléchage au sol au sortir de la résidence du château pour indiquer le sens de circulation, le démontage de certains panneaux signalétiques.

Les décisions sont prises sans concertation

FAUX - La phase de test exigée à Amiens Métropole par Madame le Maire en est bien la preuve.

Les travaux vont coûter cher à la commune

FAUX - Les travaux sont financés par Amiens Métropole à hauteur de 70 % du coût. Cette phase test s'élève à 10 000 €, avec un reste à charge de 3 000 € pour la commune.

La structure de la chaussée de La Ruelle ne pourra pas supporter le poids des gros engins

FAUX - Toutes les voiries d'intérêt communautaire ont été réalisées avec la même structuration. Il est ici nécessaire de rappeler que le bus empruntait déjà La Ruelle et que son poids à vide est de 18 tonnes.